

*Questions orales*

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Je remercie mon collègue de signaler le travail exceptionnel et les initiatives très fructueuses du député d'Assiniboia, qui a fait preuve de beaucoup d'autorité lors de la dernière sécheresse, comme l'ont reconnu, je crois, les députés des trois partis représentés à la Chambre.

Les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont fait remarquer hier que s'ajoutait une nouvelle dimension au problème. Tout ce que je puis dire à mon collègue, c'est que nous allons collaborer avec les premiers ministres des provinces de l'Ouest pour remédier à cette situation très démoralisante qui fait tellement de tort aux agriculteurs de l'Ouest. Je vois sourire le chef du NPD. C'est tout ce que les néo-démocrates savent faire, sourire. Nous, nous venons en aide aux agriculteurs en difficultés.

\* \* \*

## LES CORPORATIONS

## LES FRAIS DE SERVICE IMPOSÉS PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—LE RÔLE DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et a trait à l'ingérence inhabituelle de ses fonctionnaires dans les travaux du comité des finances.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement cherche à empêcher ce comité de trouver une solution aux problèmes des frais administratifs que font payer les institutions financières?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, nous ne cherchons pas à l'en empêcher. Quand M. McIntosh, de l'Association des banquiers, a comparu devant le comité, il a déclaré que la Loi sur la concurrence empêchait les banques de s'entendre entre elles pour offrir aux consommateurs certains avantages. Je lui ai écrit le 29 avril pour lui expliquer que c'est faux, que la Loi sur la concurrence a pour objet d'aider le consommateur, et que je ne pouvais pas lui permettre de soutenir que cette loi empêche les banques d'aider les consommateurs.

J'ai ajouté qu'il pourrait consulter mon ministère s'il éprouvait le moindre doute à ce sujet. J'ai voulu m'assurer que les banques n'invoqueraient pas cette Loi sur la concurrence pour s'abstenir de réduire quelque peu les frais administratifs qu'elles font payer aux consommateurs.

## L'APPLICATION VOLONTAIRE—LA POSITION DU MINISTRE

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, je trouve cela curieux parce que c'est là une perspective différente de celle que les collaborateurs du ministre ont donnée aux membres du comité au téléphone.

Le ministre préfère-t-il que les banques appliquent volontairement la loi ou bien compte-t-il proposer une mesure à ce sujet pour les y contraindre?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je préférerais que les banques appliquent volontairement la loi. Je pense qu'elles peuvent faire preuve de bonne volonté. Elles peuvent consulter les juristes de mon ministère.

En fait, si l'on découvre le moindre élément qui se révèle susceptible de les en empêcher, je m'empresserai de proposer des modifications à la Loi sur la concurrence ou de recommander à mon collègue de supprimer de la Loi sur les banques le moindre obstacle législatif, de façon à permettre aux banques d'observer d'elles-mêmes la loi. Si elles ne le font pas volontairement, je n'ai assurément pas objection à adopter une solution législative, mais je préférerais qu'elles agissent spontanément. Je voudrais que les banques cessent de se rabattre derrière la loi et qu'elles se mettent à l'observer d'elles-mêmes.

\* \* \*

## LA SANTÉ

## LE FINANCEMENT DU RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ EN ONTARIO

**M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a sans doute appris par les médias que les hôpitaux de l'Ontario se trouvent dans l'impossibilité de boucler leurs budgets et que les patients meurent parce qu'on n'a pu pratiquer à temps la chirurgie qui leur était nécessaire.

Le ministre pense-t-il encore, comme il l'a dit récemment à New York, que le régime de soins de santé canadien dispose de fonds assez considérables pour garder les résidents de l'Ontario en bonne santé?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, la question que le député soulève préoccupe tous les Canadiens qui veulent préserver le régime de soins de santé, lequel est un régime efficace.

Je voudrais lui faire remarquer que la prestation des soins de santé relève des provinces, et aussi que, entre 1982 et 1987, grâce aux paiements de transfert relatifs à la santé et à l'enseignement postsecondaire, tout le portefeuille du financement des programmes établis que le gouvernement fédéral a transféré aux provinces était de l'ordre de 65 milliards de dollars. Pour la période de 1987 à 1992, compte tenu d'une formule de protection contre l'inflation, nous prévoyons que ce chiffre passera à 90 milliards de dollars.

En outre, je crois que le député devrait se rappeler que, dans un certain nombre de cas, les provinces n'ont pas transféré à leurs institutions le même pourcentage d'augmentation qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral dans le cadre des transferts. Si cela avait été fait, nous n'en serions pas là aujourd'hui.